



PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 21 JANVIER 2020

L'An deux mille vingt,

Le 21 janvier à 17H00,

le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Marie-Thérèse MATECKI, Présidente, s'est réuni au siège de la Communauté de communes du Vexin Normand à Gisors (27140) en séance publique.

Etaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Marie-Thérèse MATECKI, Gilles DELON, Martial RAGEL, Didier PINEL (arrivé à 17h20), Jean-Pierre FONDRILLE,
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Alain BEAUNE, Frédérique DAIGREMONT,
- Délégué de la commune de Boury-en-Vexin : Marie-José DEPOILLY,
- Délégué de la commune de Courcelles-lès-Gisors : Nadège DUVAL,

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Madame Marie-José DEPOILLY, conseiller syndical, a été nommée secrétaire de séance.

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Mme Frédérique DAIGREMONT, 2^{ème} Vice-Présidente en charge des Finances

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre lui ayant été prescrites de passer dans ses écritures ;

Vu la Commission Finances du 13 janvier 2020 ;

Compte tenu de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 8 votants décide :

- D'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant aucune observation, ni réserve de sa part.

Arrivée de Monsieur Didier PINEL

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Mme Frédérique DAIGREMONT, 2^{ème} Vice-Présidente en charge des Finances

Le Compte Administratif présenté en annexe retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice 2019, avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	94 579,35 €
Recettes :	89 886,54 €
Résultat reporté 2018 Recettes :	+ 5 857,14 €
Différence de la section (1) :	+ 1 164,33 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	2 502,88 €
Recettes :	2 711,24 €
Résultat reporté 2018 Recettes :	+ 1 705,03 €
Différence de la section (2) :	+ 1 913,39 €

L'EXCÉDENT NET DE CLOTURE 2019 EST LE SUIVANT :

Modalités de calcul : (1+2) : 3 077,72 €

Pour information, l'excédent 2018 était de 7 562,17 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 8 votants décide :

- D'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2019 tel qu'annexé.

Il est précisé que Madame DAIGREMONT est désignée Présidente de séance pour ce vote et que Madame MATECKI, Présidente du syndicat mixte n'a pas participé au vote.

FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Mme Frédérique DAIGREMONT, 2^{ème} Vice-Présidente en charge des Finances

Conformément aux règles de la Comptabilité M14, le Conseil syndical doit décider de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

La section d'investissement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 1 913,39 € qu'il y a lieu de constater au compte 001 ;

La section de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat excédentaire de 1 164,33 € ;

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 9 votants décide :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant de 1 164,33 € en recettes au compte 002 « Excédent ordinaire reporté de la section de fonctionnement » ;
- D'inscrire le résultat d'investissement de l'exercice 2019 d'un montant de 1 913,39 € en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Mme Frédérique DAIGREMONT, 2^{ème} Vice-Présidente en charge des Finances

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 du Syndicat Mixte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 61 164,33 €. La décomposition des chapitres est la suivante :

DEPENSES

➤ CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 32 776,33 € et se déclinent comme suit :

Article 60632 : « Fournitures de petit équipement » s'élève à 200 € pour permettre notamment l'achat de matériaux pour la réparation de boîtes à lire ou de panneaux.

Article 60633 : « Fournitures de voirie » s'élève à 720 € permettant l'achat de béton pour le scellement de mobilier urbain.

Article 6064 : « Fournitures de bureau » s'élève à 20 € permettant l'achat de petites fournitures administratives.

Article 611 : « Contrats de prestations de services » s'élève à 26 164,33 € pour couvrir principalement les frais liés au contrat d'entretien (5 prestations d'accotements + 1 prestation d'élagage + 2 soufflages de feuilles) réalisé par HD Paysage pour 13 952 €, au contrat de nettoyage de la Voie Verte avec la société Thomas Vatel Nettoyage (33 passages par an) pour 9 504 €.

Article 6161 : « Assurances multirisques » s'élève à 972 € pour couvrir les dépenses d'assurances liées aux activités du Syndicat Mixte.

Article 6225 : « Indemnités au comptable et aux régisseurs » est crédité de 200 €.

Article 6232 « Fêtes et cérémonies » est crédité de 4 500 € pour payer tous les frais liés à l'organisation de la Journée Nationale de la Voie Verte.

➤ CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Les charges de personnel s'élèvent à 10 500 € et se déclinent de la façon suivante :

Article 6218 : « **Autres personnels extérieurs** » est crédité pour 10 500 € correspondant à la rémunération accessoire des 6 agents titulaires (il n'y a plus de personnel non titulaire en charge du syndicat) et en sus l'intervention sur la Voie Verte des agents de la voirie et de la maintenance de la Communauté de communes du Vexin Normand (pose de bancs, mobilier, débitage d'arbres tombés...) ;

➤ **CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 15 065 € et se décomposent principalement ainsi :

Article 6531 « : « **Indemnités des élus** » s'élève à 7 300 €.

Article 6534 « : « **Cotisations de retraite des élus** » s'élève à 800 €.

Article 657341 : « **Subventions de fonctionnement aux Communes membres du GFP** » s'élève à 1.680 € dans le cadre d'une convention avec la commune de Courcelles-lès-Gisors pour l'entretien des espaces verts du parking de Neaufles.

Article 657358 : « **Subventions de fonctionnement aux Groupements de collectivités** » s'élève à 4 500 € pour le versement du forfait administratif à la Communauté de communes du Vexin Normand pour compenser les frais de timbres, d'envois des dossiers de séances syndicaux/bureaux/commissions, de déplacements, d'électricité et de papier, d'utilisation des véhicules de services et de frais téléphoniques et divers.

➤ **CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES**

Article 6615 : « **Intérêts des comptes courants** » s'élève à 100 € pour les intérêts de la ligne de trésorerie.

➤ **CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Article 6811 « : « **Dotations aux amortissements** » s'élève à 2 723 € qui constitue une dépense obligatoire pour l'amortissement des immobilisations.

RECETTES

➤ **002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

Il est crédité de 1 164,33 € correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2019.

➤ **CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Les subventions des communes et EPCI représentent 60 000 €, réparties ainsi :

Article 74741 : « **Subventions et participations des communes** » est crédité de 6 000 € correspondant à la participation pour l'année 2020 des communes membres du Syndicat Mixte de la Voie Verte (identique à 2019) :

- Bray et Lû (3%) : 1 800 €
- Courcelles-les-Gisors (3%) : 1 800 €
- Boury en Vexin (2%) : 1 200 €
- Montreuil sur Epte (2%) : 1 200 €

Article 74751 : « **Subventions et participations des Groupements de communes** » est crédité de 54 000 € correspondant à la participation pour l'année 2020 des Communauté de communes membres du Syndicat Mixte de la Voie Verte :

- Communauté de communes du Vexin Normand (48 %) 28 800 € ;
- Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (42 %) 25 200 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La Section d'investissement du Budget Primitif 2020 du Syndicat Mixte est quant à elle équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 4 636,39 € et se décompose ainsi :

DÉPENSES

➤ **CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de 4 636,39 € pour prévoir le rachat de mobilier urbain en cas de besoin (table de pique-nique, banc, poubelle).

RECETTES

➤ **CHAPITRE 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE**

Article 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement » est crédité de 1 913,39 €, ceci correspondant à l'excédent d'investissement 2019.

➤ **CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Est crédité de 2 723 € pour les amortissements, somme identique au compte 6811 de la section de fonctionnement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 9 votants décide :

- D'approuver le Budget primitif pour l'exercice 2020, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, ci-dessus exposé et tel que présenté en annexe.

TECHNIQUE : AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE

Rapporteur : Mme la Présidente

Considérant que le Département de l'Eure a assuré la maîtrise d'ouvrage entre 2006 et 2008 de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte, et que cette voie verte a été financée par le Département, le Conseil Régional de Haute-Normandie et les fonds FEDER ;

Vu que le Syndicat mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte a été créé en 2008 sur demande du Département afin d'être compétent en matière de gestion, d'entretien et d'animation de la voie verte sur les 24 kilomètres qui relient Gasny à Gisors en passant en termes de frontières administratives par les départements de l'Eure, l'Oise, le Val d'Oise ;

Considérant que le Département a souhaité confier par le biais d'une convention, l'entretien courant de ladite Voie verte au Syndicat mixte et qu'une première convention a été signée en 2008 ;

Considérant que le Syndicat et le Département ont signé une nouvelle convention en juillet 2009 valable 10 ans (5 ans en tacite reconduction de 5 ans) qui est arrivée à échéance le 5 juillet 2019 ;

Considérant que le Département doit proposer une nouvelle convention d'entretien et de gestion prochainement, convention qui se fait attendre ;

Compte tenu de ces éléments, et ce afin d'éviter des ruptures dans la convention d'entretien, il a été signé deux avenants n°1 et n°2 prolongeant (délibération n°2019009 votée en Conseil syndical du 6 juin 2019 et délibération n°2019015 du 21 novembre 2019) de quelques mois la convention actuelle dans l'attente de la validation de la nouvelle convention proposée par le Département ;

Dans l'attente de la convention entre le Département et le Syndicat Mixte, il est proposé d'établir un nouvel avenant n°3 pour prolonger du 1^{er} mars 2020 au 31 juillet 2020 l'actuelle convention, espérant pouvoir ainsi voter la nouvelle convention avant juillet ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 9 votants décide :

- D'autoriser Madame la Présidente ou le Vice-Président thématique du Syndicat Mixte à signer l'avenant n°3 à la convention, ci-annexé, convention afférente à l'entretien et animation avec le Département de l'Eure ;
- De rappeler que cet avenant n°3 ne vise qu'à prolonger jusque fin juillet 2020 la convention actuelle avec le Département de l'Eure, pour être substituée à terme par la nouvelle convention cadre proposée par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le : 24 janvier 2020

Marie-José DEPOILLY

Secrétaire de séance



Marie-Thérèse MATECKI

Présidente

